

# **Situation de l'économie européenne: rapport préparatoire sur les orientations de la politique intégrée pour 2007, plus particulièrement sur les grandes orientations de la politique économique**

2006/2272(INI) - 24/01/2007

La Commission a adopté le rapport d'initiative d'Udo BULLMANN (PSE, DE) sur les grandes orientations de la politique économique de l'UE pour 2007. Le principal message contenu dans le rapport est que l'Europe devrait profiter du redressement actuel de la croissance économique pour procéder aux changements et aux investissements nécessaires afin d'accroître ses taux de croissance potentiels à long terme, de manière à créer plus d'emplois.

La commission plaide, entre autres, pour :

- une meilleure coordination des politiques économiques, notamment des dépenses publiques génératrices de croissance, la stimulation de l'investissement privé et la coopération public-privé, en particulier pour des projets dans le domaine des sciences, de la recherche, des transports, des télécommunications, de l'énergie et de la durabilité écologique ;
- un accès facilité au financement pour les petites et moyennes entreprises, avec un régime plus favorable en matière de fiscalité et de cotisations sociales ;
- juguler les tendances protectionnistes ;
- des mesures visant à rendre le marché du travail plus "inclusif", à équilibrer la sécurité de l'emploi et la flexibilité ainsi que de nouvelles dispositions pour mieux concilier vie privée et vie professionnelle ;
- une coopération économique renforcée et mieux structurée au sein de l'UE, en particulier dans la zone euro.

Le rapport préconise également plusieurs mesures au niveau institutionnel, notamment :

- la publication par la Commission d'un "tableau de classement" des Etats membres, du meilleur au plus mauvais, en fonction de leurs résultats en termes de mise en œuvre des réformes, afin de tirer les leçons aussi bien de leurs réussites que de leurs échecs ;
- des mesures pour rendre la stratégie de Lisbonne plus visible aux yeux de tous les acteurs de la société civile des Etats membres, assorties d'une base de consultation plus large ;
- un processus commun de réflexion entre les institutions communautaires, à travers la mise en place d'un groupe de travail interinstitutionnel à l'issue du Conseil européen de printemps de 2007, afin d'élaborer la prochaine série de lignes directrices intégrées pour les années à venir.